
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2019

DCM N° 19-01-31-2

Objet : Kiosque à musique - Lancement d'une commande publique artistique.

Rapporteur: M. LEKADIR

Dans le sillage de sa politique de démocratisation culturelle et d'offres artistiques hors les murs, la Ville de Metz souhaite se doter d'un kiosque à musique en cœur de ville dans le jardin de l'Esplanade, comme outil au service de la diffusion musicale et culturelle.

Lieu de mémoire, le kiosque à musique apparaît aujourd'hui comme étant un lieu alternatif de diffusion de la musique, aux côtés des salles de spectacles ou de concerts. Lieu de sociabilité, espace scénique et festif, il replace ainsi la musique au cœur de la cité au plus près des publics.

Cet équipement a existé à Metz par le passé. En effet, en 1853 Metz devient la première ville de France à construire un kiosque à musique qui prend place au centre du jardin de l'Esplanade. Il est le symbole d'un grand mouvement de démocratisation de la musique qui a pris naissance au moment de la Révolution française où elle était considérée comme un des moyens d'assurer les progrès intellectuels d'une nation. En activité pendant plusieurs années, il se trouve hors d'usage en 1925 avant d'être démolie vers 1945.

Aujourd'hui, la Ville de Metz souhaite lancer une commande publique artistique pour la création d'un kiosque en partenariat avec l'Etat et en lien direct avec la Cité musicale-Metz, experte dans le domaine musical.

Ce projet a aussi pour vocation d'appuyer et d'accompagner notre candidature pour rejoindre en 2019 le réseau des Villes Créatives de l'Unesco dans la thématique de la musique. Cette dernière, qui fera l'objet d'une prochaine délibération au Conseil Municipal, se fonde sur la diversité de l'offre musicale et la riche histoire musicale de Metz, berceau du chant messin. Par ailleurs, le savoir-faire développé par les nombreuses institutions de la cité depuis plusieurs années en termes d'éducation, de formation et de transmission aux jeunes générations en fait un véritable levier de développement durable et social.

Dans le même esprit et à l'occasion du dernier budget participatif, les messins ont choisi de porter en tête des projets inter quartiers proposés par les habitants, celui de la création d'un nouveau kiosque à musique. Ce choix acte ainsi une volonté populaire de voir renaître au cœur de ville un espace de musique ouvert et convivial. Il fait également écho à la volonté de la collectivité de permettre à l'art d'investir l'espace urbain de la cité. Dans cette perspective, il est proposé d'associer les habitants dans le processus de choix de l'œuvre.

Fort de ces constats, la Ville de Metz avec l'appui de l'Etat, souhaite confier à un artiste la réalisation d'une structure scénique comme réinterprétation contemporaine de l'ancien kiosque à musique au moyen d'une commande publique artistique.

L'appel à candidature se déroulera en deux phases. La première permettra de sélectionner trois artistes candidats sur la base d'un dossier de présentation. Une seconde verra la sélection des propositions sur la base d'un projet présenté devant un comité artistique composé de personnalités qualifiées. Le candidat artiste classé en première position sera retenu et un marché public de conception réalisation du projet sélectionné sera conclu avec lui.

Le Ministère de la Culture et de la Communication, au travers de la DRAC Grand Est, est partenaire principal de ce projet qui a été soumis au conseil national des œuvres dans l'espace public dans le domaine des arts plastiques, en sa séance du 13 septembre 2018. Ce dernier a émis un avis favorable au lancement d'une commande publique artistique en vue de la réalisation d'une structure scénique au jardin de l'Esplanade à Metz. Le Ministère accompagnera financièrement la première phase de la procédure en participant à hauteur de 16 000 Euros à la dépense. Cette somme correspond à la rémunération de deux candidats artistes. La Ville de Metz, prendra à sa charge la rémunération d'un candidat pour un montant de 8 000 Euros, portant ici la dépense totale à 24 000 Euros.

Afin de lancer le projet, il est proposé de composer le comité artistique, qui aura la charge de sélectionner les artistes candidats et de choisir le projet lauréat, par les personnalités suivantes :

- Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz au titre de la représentation du maître d'ouvrage et en qualité de Président du comité artistique,
- Monsieur Hacène LEKADIR, Adjoint au Maire de Metz, en charge de la Culture au titre de la représentation du maître d'ouvrage,
- Monsieur Patrick THIL, Vice-Président de la Commission Culture à la Région Grand Est, Conseiller municipal de la Ville de Metz, ou son représentant, comme personnalité qualifiée désignée par le maître d'ouvrage,
- Monsieur William SCHUMAN, Président de Blienda, Conseiller municipal de la Ville de Metz, ou son représentant, comme personnalité qualifiée désignée par le maître d'ouvrage,
- Monsieur Christian SCHNELL, Directeur du Pôle Culture de la Ville de Metz ou son représentant, comme personnalité qualifiée désignée par le maître d'ouvrage,
- Madame Emma LAVIGNE, Directrice du Centre Pompidou-Metz ou son représentant, comme personnalité qualifiée désignée par le maître d'ouvrage,
- Madame Florence ALIBERT, Directrice de la Cité Musicale-Metz ou son représentant, comme personnalité qualifiée désignée par le maître d'ouvrage,
- Madame Nathalie FILSER, Directrice de l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine ou son représentant, comme personnalité qualifiée désignée par le maître d'ouvrage,
- Madame Fanny GONELLA, Directrice du Fonds Régional d'Art Contemporain de Lorraine ou son représentant, comme personnalité qualifiée désignée par le maître d'ouvrage,
- Madame Christelle CREFF, Directrice des Affaires Culturelles du Grand Est ou son représentant, au titre de la représentation du Ministère de la Culture et de la Communication,
- Madame Sandrine MAHIEU, Inspecteur création commande publique Grand Est ou son représentant, au titre de la représentation du Ministère de la Culture et de la Communication,
- Monsieur Guillaume LEFEVRE ou son représentant, Architecte des Bâtiments de France, au titre de la représentation du Ministère de la Culture et de la Communication,
- Madame Christelle CHALUMEAUX, Architecte enseignante à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy, comme personnalité qualifiée désignée par le maître d'ouvrage,

- Deux membres du Conseil de la Culture de la Ville de Metz, comme personnalités représentant la société civile, les comités de quartier et le monde associatif culturel.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'avis favorable du conseil national des œuvres dans l'espace public dans le domaine des arts plastiques, en sa séance du 13 septembre 2018, pour le lancement d'une commande publique artistique en vue de la réalisation d'une structure scénique au jardin de l'esplanade à Metz et pour son financement à hauteur de 16 000 Euros,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz de mettre en œuvre une politique culturelle active et dynamique permettant l'accès à la culture au plus grand nombre,

CONSIDERANT le souhait de la Ville de Metz de permettre à l'art d'investir l'espace urbain de la cité,

CONSIDERANT le choix populaire de voir renaître au cœur de ville un kiosque à musique,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ENGAGER** la réalisation d'une commande publique artistique nationale afférente à la création d'une structure scénique comme réinterprétation contemporaine de l'ancien kiosque à musique qui trouverait place au jardin de l'Esplanade à Metz.
- **D'ACCEPTER** la participation financière de l'Etat, au travers de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est, de 16 000 Euros, qui permettra la rémunération de l'étude qui sera proposée par les artistes candidats.
- **DE FIXER** le montant de la prime qui sera allouée aux trois artistes candidats, retenus pour présenter un projet, à 8 000 Euros.
- **DE DESIGNER** au sein du comité artistique :
 - Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz au titre de la représentation du maître d'ouvrage et en qualité de Président du comité artistique,
 - Monsieur Hacène LEKADIR, Adjoint au Maire de Metz, en charge de la Culture au titre de la représentation du maître d'ouvrage,
 - Monsieur Patrick THIL, Vice-Président de la Commission Culture à la Région Grand Est, Conseiller municipal de la Ville de Metz, ou son représentant, comme personnalité qualifiée désignée par le maître d'ouvrage,
 - Monsieur William SCHUMAN, Président de Bliida, Conseiller municipal de la Ville de Metz, ou son représentant, comme personnalité qualifiée désignée par le maître d'ouvrage,
 - Monsieur Christian SCHNELL, Directeur du Pôle Culture de la Ville de Metz ou son représentant, comme personnalité qualifiée désignée par le maître d'ouvrage,
 - Madame Emma LAVIGNE, Directrice du Centre Pompidou-Metz ou son représentant, comme personnalité qualifiée désignée par le maître d'ouvrage,
 - Madame Florence ALIBERT, Directrice de la Cité Musicale-Metz ou son représentant, comme personnalité qualifiée désignée par le maître d'ouvrage,

- Madame Nathalie FILSER, Directrice de l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine ou son représentant, comme personnalité qualifiée désignée par le maître d'ouvrage,
 - Madame Fanny GONELLA, Directrice du Fonds Régional d'Art Contemporain de Lorraine ou son représentant, comme personnalité qualifiée désignée par le maître d'ouvrage,
 - Madame Christelle CREFF, Directrice des Affaires Culturelles du Grand Est ou son représentant, au titre de la représentation du Ministère de la Culture et de la Communication,
 - Madame Sandrine MAHIEU, Inspecteur création commande publique Grand Est ou son représentant, au titre de la représentation du Ministère de la Culture et de la Communication,
 - Monsieur Guillaume LEFEVRE ou son représentant, Architecte des Bâtiments de France, au titre de la représentation du Ministère de la Culture et de la Communication,
 - Madame Christelle CHALUMEAUX, Architecte enseignante à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy, comme personnalité qualifiée désignée par le maître d'ouvrage,
 - Deux membres du Conseil de la Culture de la Ville de Metz, comme personnalités représentant la société civile, les comités de quartier et le monde associatif culturel.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, notamment les marchés publics ainsi que le ou les avenants éventuels et la demande d'occupation des sols.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à exécuter en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, les marchés ou pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes.

➤ **SOLLICITE** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre ainsi que toute autre aide financière potentielle.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 8.9 Culture

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37 Absents : 18 Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ